



## Locaux publics de l'Administration

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 13 janvier 2004

---

Je vais régulièrement au Palais de Justice de Versailles où je siége au Conseil de Prud'hommes. Le hall d'accueil où se trouvent les distributeurs de boissons est constamment enfumé. Il y a un panneau fumeurs et à côté (sans séparation) un panneau non fumeurs . La loi Evin n'est dans ces conditions pas respectée. De plus, une hôtesse d'accueil travaille en permanence dans ce hall et elle doit subir les nuisances à longueur de journée.

Mais comment dire à un Palais de Justice qu'il ne respecte pas la loi ? !

### Réponse :

L'administration de le justice ne fait pas plus preuve de civisme que les autres administrations qui, elles non plus, ne sont pas plus respectueuses de la protection contre le tabagisme que la moyenne des Français.

Si vous nous donnez plus de précisions sur les infractions que l'on peut constater et sur le nom du responsable des lieux, DNF pourra lui rappeler diplomatiquement mais fermement ses obligations.